

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

LE
LOGEMENT POPULAIRE
problème capital

par

le P. Joseph-P. ARCHAMBAULT, S. J.



Février 1947

N° 397

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

HN
31

E34 PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

U. 397
1947

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation oustrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
7 et 12. *La Caisse populaire.* Alphonse Desjardins
15. *L'Encyclique « Rerum novarum ».* S. S. Léon XIII
18-19. *Contre l'alcool.* Dr Joseph Gauvreau
20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P.S.S.
30. *L'Utopie socialiste — I.* XXX
34-35. *L'Eglise et progrès social.* Chanoine Desgranges
46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Complot coopératif.* Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les autres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale.* Antonio Perrault
92-93. *La Grèce et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale.* Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux.* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer.* XXX
103. *Les Caisse Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation oustrière catholique au Canada.* E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre Industrie.* Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
112. *Le Charbon au Canada.* Paul Chartiez, S. J.
113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question oustrière.* Abbé Edmour Hébert
116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau
120-121. *Le Chômage.* Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Lafèche
125. *L'Apprentissage.* E. S. P.
126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager.* Abbé Arn. Beauregard
130. *Le Domestique rural canadien.* G. Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Éducation de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Éclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé.* Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Émile Farley, C. S. V.
159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
163. *La Réforme du calendrier.* J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne.* Georges Bouchard
165. *L'Union oustrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Rioux
170. *Le Cinéma.* Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
175. *Chefs oustriers catholiques.* L.-G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations oustrières au Canada.* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme, source de richesse.* Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi

LE LOGEMENT POPULAIRE, problème capital

par le P. Joseph-P. ARCHAMBAULT, S. J.

L'École Sociale Populaire s'est intéressée dès sa naissance à la question du logement. Dans le tract qui expose son but et ses moyens d'action, nous lisons ces lignes: « Les œuvres dont l'E. S. P. veut favoriser l'éclosion au sein de notre peuple sont: les caisses rurales et ouvrières, les secrétariats ouvriers ou bourses de travail, les unions professionnelles, les ateliers d'apprentissage, les patronages, les sociétés coopératives, *les habitations à bon marché*, etc. », et dans son programme: « L'École Sociale Populaire déclare qu'elle est en faveur d'une saine législation sociale, notamment sur les points suivants: la réglementation du travail des femmes et des enfants, la limitation des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit, le repos dominical, l'hygiène des usines, fabriques, etc., et des *habitations ouvrières*. »

Aussi une des premières brochures de l'E. S. P. fut-elle consacrée à cet important sujet. En fait, c'est trois numéros (9, 10 et 11) qu'elle publia en 1912, sous le titre: *le Logement de la famille ouvrière* et les sous-titres: « Ce qu'il doit être », « Ce qu'il est », « Comment l'améliorer ».

L'auteur, M. Édouard Guin, sulpicien, venu de France au Canada quelques années plus tôt, et retourné depuis dans son pays, nous y présente une étude fort documentée.

C'est le cas de Montréal qui l'intéresse. Vicaire dans la paroisse Notre-Dame, son ministère lui a fait découvrir une situation lamentable. Non seulement les corps, mais les âmes sont en danger. Il faut venir à leur secours. Il faut écarter de notre population ce péril mortel. Par quels moyens? L'auteur examine alors de quelle façon on a agi ailleurs, dans des cas semblables, puis il applique au mal dont souffre la métropole canadienne les remèdes employés.

Quelques années plus tard, en 1917, nouvelle brochure due au docteur J.-A. Baudouin: *Hygiène du logement* (nos 69-70); puis, en 1925, troisième publication: *le Logement et la santé* (n° 139),

par le P. Fontanel, S. J.; enfin, il y a un peu plus d'un an (septembre 1945): *la Cité nouvelle* (n° 380), rédigée en collaboration ¹.

DIRECTIVES PONTIFICALES

En s'intéressant à cette question, l'École Sociale Populaire ne faisait que suivre les directives de l'Église. Déjà Léon XIII, dans son encyclique *Rerum novarum*, publiée en 1891, écrivait: « Que de tous les biens qu'il procure à la société le travailleur reçoive une part convenable, en fait de *logement* et de vêtement, et qu'il puisse vivre au prix de moins de privations et de moins de peines! »

Et Pie XI, dans *Quadragesimo anno*: « On est effrayé... quand on pense aux obstacles que souvent le régime actuel du travail, et surtout les conditions déplorables de l'*habitation*, apportent à la cohésion et à l'intimité de la vie familiale. » Le Pape se réjouit que sous l'influence des enseignements de Léon XIII et de ses disciples des « lois protectrices » aient été adoptées concernant « les travailleurs, leur santé, leurs forces, leur famille, leur *logement*, l'atelier, les salaires, l'assurance contre les risques du travail... ». Mais il demande qu'on fasse encore davantage si on veut « défendre efficacement l'ordre public, la paix et la tranquillité de la société contre l'assaut des forces révolutionnaires ».

De Sa Sainteté Pie XII nous pourrions citer plusieurs déclarations, celle par exemple que contient son discours en la fête de la Pentecôte, le 1^{er} juin 1941: « Aujourd'hui l'idée d'espace vital et la création de tels espaces est au centre des buts sociaux et politiques; mais ne devrait-on pas, avant toute chose, penser à l'espace vital de la famille et libérer celle-ci des liens que lui imposent des conditions de vie ne lui permettant pas même de concevoir l'idée d'une maison à elle? »

Ce sujet, le Pape l'aborde surtout dans ses messages de Noël où il indique les bases fondamentales, essentielles, d'une vraie paix. Lisons celui de 1942. Nous y trouverons trois ou quatre passages sur le droit de l'ouvrier à posséder une maison bien à lui. Ainsi: « Qui veut que l'étoile de la paix se lève et repose sur la société doit... penser à procurer à chaque famille un foyer où la vie familiale, matériellement et spirituellement saine, réussisse

1. *La Cité nouvelle: l'habitation et ses problèmes*, par le P. d'Auteuil RICHARD, S.J., Mme Pierre CASGRAIN, MM. Marcel PARIZEAU, Aimé COUSINEAU, Paul BEAULIEU, G.-U. BOUCHER.

à se manifester dans sa vigueur et dans sa valeur »; et plus loin: « Qui connaît les grandes Encycliques de Nos prédécesseurs et Nos précédents messages sait que l'Église n'hésite pas à tirer les conclusions pratiques qui dérivent de la noblesse morale du travail et à les soutenir de tout le poids de son autorité. Ces exigences comprennent, outre un juste salaire suffisant aux nécessités de l'ouvrier et de sa famille, la conservation et le perfectionnement d'un ordre social qui rende possible et assurée, si modeste qu'elle soit, une propriété privée à toutes les classes du peuple. »

DÉCLARATIONS DE L'ÉPISCOPAT

A ces directives bien nettes des Souverains Pontifes, l'épiscopat du monde entier a fait écho. Dans un important volume publié en 1931 par l'Union internationale d'Études sociales: *la Hiérarchie catholique et le problème social*, on relève maintes lettres pastorales ou discours d'évêques d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de France concernant l'importance du logement¹.

Mais avec la crise actuelle, ces déclarations épiscopales ont augmenté en nombre et en vigueur. Dans sa lettre collective sur *la Restauration sociale* (11 mars 1941), l'épiscopat de la province de Québec déclare: « Nous devons admettre que la situation des familles nombreuses devient de plus en plus difficile. Le salaire quotidien leur est insuffisant, les impôts les frappent plus lourdement, se loger convenablement devient pour elles presque une impossibilité.

« On comprend qu'à ce régime notre forte natalité soit sérieusement menacée. Mais l'État peut y remédier. Qu'il pratique une politique nettement familiale, comme l'ont fait d'autres nations. Allocations familiales, diminution d'impôts, logements sains et à bon marché: voilà, simplement indiquées, quelques mesures bienfaisantes qui donneraient d'importants résultats. »

Le 21 juin 1942, les évêques d'Angleterre et du pays de Galles établissent les conditions d'existence auxquelles tout chrétien a droit. Voici le sixième point: « Les conditions minimum de vie, en fait d'habitation, exigent que personne ne soit obligé de coucher dans le boudoir et qu'il y ait une chambre de bain par famille. Les taudis ne sauraient être tolérés. Il faut les démolir. »

1. *La Hiérarchie catholique et le problème social depuis l'encyclique « Rerum novarum », 1891-1931*, Éditions Spes, 336 pages.

Ceux d'Australie ne sont pas moins explicites: « Dans notre politique du logement, nous devons nous appliquer à construire des logements qui soient de vraies habitations familiales. La première caractéristique d'un vrai foyer est qu'on doit y trouver beaucoup d'espace: de la place pour plusieurs enfants, de la place pour les besoins du ménage et de la famille, de l'espace pour le jardinage et le jeu. Nous nous opposons vigoureusement à ce qu'on loge les ouvriers dans de vastes conciergeries ou dans des maisons trop petites. Nous comprenons que dans les grandes villes il soit difficile d'obtenir assez de terrain à des conditions avantageuses pour loger convenablement une population considérable. Il est donc très important que les nouveaux développements s'établissent, autant que possible, dans de petites villes ou, du moins, à la périphérie des grandes villes, selon un plan général d'urbanisme régional.

« Pour que la vie de famille s'épanouisse, il est très souhaitable que la famille possède son chez-soi. Le propriétaire améliore son habitation, il s'en enorgueillit, il s'y attache. Nous préconisons fortement que tout projet gouvernemental prévoie la vente des habitations à leurs habitants contre une mise de fonds peu élevée, et que l'administration publique assure des prêts à la portée de la masse des travailleurs, leur permettant de devenir propriétaires. »

On trouvera en appendice l'importante lettre de l'épiscopat d'Écosse. Elle est consacrée tout entière à ce grave problème. Plusieurs évêques de France l'ont aussi traité, entre autres le cardinal Suhard, archevêque de Paris¹. De même ceux des États-Unis, soit dans des déclarations collectives, soit dans des mandements ou discours particuliers. Tout récemment encore, l'archevêque de New-York, S. Ém. le cardinal Spellman, prononçait une vigoureuse allocution où il disait notamment:

« Le régime démocratique subit actuellement une épreuve capitale. Elle peut se formuler ainsi: allons-nous fournir à nos vétérans des maisons où ils puissent vivre et travailler pour leur pays en paix comme nous leur avons fourni des armes afin qu'ils puissent combattre et mourir pour leur pays en guerre? Si nous n'y réussissons pas, nous devons avouer que la démocratie a fait faillite. Et alors nous aurons trompé et déçu non seulement nos propres fils, mais encore tous les peuples du monde qui,

1. *Lettre pastorale sur la Famille* (carême 1946), édition commentée par l'Action Populaire, 56 pages. En vente à l'École Sociale Populaire, 35 sous.

pour échapper à la tyrannie de la dictature, se sont tournés vers notre pays comme vers le château fort de la démocratie. Ce sera le triomphe du communisme qui clame à tout venant que la politique américaine est désuète et ne peut répondre aux graves problèmes du jour. Mais non! notre régime est encore le meilleur, il nous permet, si nous le voulons, de loger, de vêtir, de nourrir, de gouverner et de défendre tous nos concitoyens. Mettons-nous donc à l'œuvre, et prouvons au monde, par notre conduite, en particulier par une saine politique du logement, que la démocratie est encore la meilleure forme de gouvernement ¹.»

ASSOCIATIONS CATHOLIQUES

Ceux-là trompent donc la classe ouvrière qui lui disent que l'Église catholique se désintéresse de son sort, qu'elle prêche avant tout la résignation et ne trouve à lui offrir, pour endormir sa misère, que « la religion, opium du peuple ».

Sans doute, l'Église ne préconise pas la révolution. Elle conseille la collaboration des classes, l'entente entre le capital et le travail, le respect de la propriété privée, l'acceptation chrétienne des souffrances. Mais elle n'admet pas l'exploitation du faible et le mépris de l'homme, fût-il de la plus basse extraction. C'est pourquoi, nous l'avons vu, ses chefs se sont toujours efforcés d'obtenir pour l'ouvrier, bien avant les communistes et avec plus d'autorité et de vigueur qu'eux, une existence digne et convenable.

Peut-on en dire autant des simples fidèles, considérés isolément ou groupés en association ?

Il existe certainement des individus et des groupements catholiques qui ont pris à cœur cette question du logement, devenue de plus en plus difficile dans les temps critiques que nous traversons, et qui n'ont rien épargné pour la résoudre.

Nous reproduisons plus loin un plan élaboré et mis à exécution par des patrons chrétiens du nord de la France. En Belgique, la « Ligue des familles nombreuses », dont le cardinal Mercier fut le premier président d'honneur, a établi pour ses membres une institution appelée « Fonds de logement ». Ce Fonds leur fournit, écrit un de ses dirigeants, « une avance complémentaire qui s'ajoute au prêt principal d'un premier créancier hypo-

1. *Catholic News*, 7 décembre 1946.

thécaire; il se contente généralement d'une seconde hypothèque ou de cautions. Le remboursement se fait par mensualités égales à long terme. Un contrat d'assurance-vie couvre les risques d'un décès prématuré du débiteur. L'intérêt est de 3½%. L'intervention du Fonds est prévue pour l'achat, la construction et l'embellissement des habitations. Le Fonds a déjà accordé 7,657 prêts, pour un total de près de 60 millions de francs belges¹. »

INITIATIVES CANADIENNES

Nous n'avons pas encore au Canada notre « ligue des familles nombreuses », bien qu'elles atteignent, au moins dans notre province, un chiffre proportionnellement plus élevé que dans tout autre pays et qu'elles aient grandement besoin d'être protégées, mais diverses associations sociales ou patriotiques se sont intéressées à leur sort. Ainsi la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal constituait récemment un « comité permanent de la construction familiale à bon compte » composé de quinze spécialistes (architectes, constructeurs, urbanistes, sociologues, etc.) chargés d'étudier ce problème.

À Québec, les étudiantes de l'École de Service social de l'Université Laval ont mené à travers la ville une intéressante enquête dont les conclusions révèlent la situation suivante: le terrain habité de Québec est de beaucoup trop exigü, les habitations sont en nombre insuffisant, les maisons et logements actuels sont trop comprimés et trop petits; les maisons insalubres, communément appelées taudis, y existent à l'état endémique et il y a finalement pénurie absolue de logements spacieux, salubres, à bon marché, pour la classe la plus nombreuse de la population québécoise: les travailleurs et les petits salariés.

Ce grave problème ne pouvait laisser indifférentes les Semaines sociales du Canada. À plusieurs de leurs sessions, il en fut question. Des cours spéciaux en traitèrent exclusivement au moins trois fois: à Montréal en 1923, à Sherbrooke en 1924, à Nicolet en 1940. À cette dernière Semaine, le P. d'Auteuil Richard, S. J., après avoir exposé la déchéance physique, intellectuelle et morale que produisait le taudis, indiquait ses progrès dans notre pays, en particulier à Montréal, et terminait par cet appel: « Si nous voulons garder vive la foi chrétienne de notre

1. *Relations*, novembre 1946, «Un mouvement familial en Belgique», par Xavier RYCKMANS.

peuple jusqu'à ce jour si admirablement fidèle, si nous voulons assurer à notre pays la paix et la stabilité, il est grand temps que nous entendions en haut lieu l'énergique *This must change* de sir Kingsley Wood, alors ministre de la Santé, qui déclencha la vaste campagne britannique en faveur du logement salubre; il est grand temps que nos élites, prenant enfin conscience de leurs responsabilités sociales, s'attachent avec clairvoyance, courage et dévouement, à la tâche essentielle, pour la sauvegarde des valeurs humaines et chrétiennes, de loger décemment tout notre peuple. Ce n'est pas trop dire, qu'il s'agit vraiment d'une croisade. »

La même année, *l'Ordre nouveau*, organe des Semaines sociales et de l'École Sociale Populaire, qui avait souvent abordé le sujet, lui consacrait un numéro entier. A côté de quelques articles sur la situation du logement en divers pays, le cas du Canada et surtout celui de Montréal étaient spécialement étudiés. On y révélait, en s'appuyant sur un document publié l'année précédente par l'Office d'Initiative économique de la métropole, les faits suivants, bien susceptibles d'ouvrir les yeux et de déterminer les réalisations urgentes:

1° L'industrie canadienne du bâtiment subit depuis la crise de 1929 la régression probablement la plus forte de tous les pays, son indice passant (1929 = 100%) à 70.8% en 1930, à 16.8% en 1932, à 9.7% en 1933. En 1937, il n'était encore remonté qu'à 24%.

2° De 1925 à 1931, on a construit 41,477 nouveaux logements à Montréal, soit 5,925 par année en moyenne. De 1932 à 1938, on y a construit 5,943 logements, soit une moyenne de 849 par année. Le décalage se chiffrerait donc approximativement, en principe, à 35,000.

3° Or, on peut évaluer l'accroissement de la population à 199,500 de 1925 à 1938, soit 14,250 par année au minimum. La population totale en 1938 était de 893,000.

4° Notation intéressante et lourde de conséquence au point de vue du logement: la nuptialité est en forte progression depuis trois ans. Il y eut, en 1938, 8,608 mariages.

5° La proportion des logis vacants, qui était de 4.7% en 1929, tombe à 3.73% en 1936, à 1.87% en 1938. Or, on fixe généralement entre 5% et 7% la marge normale qui assure un choix

convenable de logements aux locataires et prévient la hausse inconsiderée des loyers.

6° Le détail par quartier révèle une situation encore plus alarmante: Rosemont, un centre à revenu modique, n'avait que 67 logis vacants en 1938, soit 0.6%; Saint-Jacques, 0.5%, etc.

GROUPEMENTS OUVRIERS

Mais ce sont les groupements ouvriers, syndicats et mouvements d'Action catholique, qui naturellement se sont intéressés le plus à la question. Dans le *Statut de la Jeunesse travailleuse*, élaboré par la J. O. C. de Belgique et dont la substance forme la *Charte internationale de la Jeunesse*, présenté à la Conférence Internationale du Travail de Paris (octobre 1945), on lit:

« La J. O. C. demande... que les familles ouvrières disposent d'un foyer qui rende possible une vie de famille matériellement et moralement saine et aide les jeunes à épanouir pleinement leur personnalité;

« Qu'à cet effet on pratique une meilleure politique des habitations ouvrières et que les familles, même nombreuses, trouvent aisément un foyer convenable;

« Qu'un effort méthodique s'ingénie à rendre les habitations ouvrières plus confortables et plus reposantes; qu'elles soient construites en dehors des agglomérations et entourées d'un jardin. »

A son congrès de juillet 1944, la L. O. C. canadienne émettait le vœu « que l'État applique sans délai un juste salaire de base pour tous les travailleurs; des allocations familiales qui aident véritablement les familles nombreuses; une solution efficace au problème du logement ouvrier comportant le crédit urbain et un appui spécial aux coopératives d'habitations ».

Plus récemment, en novembre 1946, ses dirigeants, convoqués à Montréal en réunion spéciale, adoptaient un ordre du jour dont nous extrayons les articles suivants:

« La L. O. C. constate que la situation, au point de vue logement ouvrier, s'aggrave de jour en jour: nombre de ménages n'ont d'autres ressources que de vivre en chambre; dans des maisons privées on trouve deux, trois et quatre ménages par logement; le nombre des taudis augmente chaque jour; semblables conditions poussent les parents à limiter la famille, rendent impossible l'éducation des enfants, portent un coup mortel à la moralité privée et publique, etc.

« La L. O. C. condamne: la non-application, par les autorités compétentes, de la loi morale qui rend la propriété privée à l'usage public; on aurait dû vider les maisons de jeu et de prostitution pour y loger les sans-foyer; l'inertie des gouvernants en face d'une situation intolérable; la tolérance coupable envers le marché noir des matériaux de construction.

« La L. O. C. continuera de réclamer une loi provinciale de crédit ouvrier pour faciliter à l'ouvrier l'accession à la propriété privée préconisée par Pie XI; étendra sa campagne à toute la question de l'habitation ouvrière et lui donnera un caractère permanent par la création d'un service de recherches, de documentation et de propagande sur le sujet; intensifiera sa campagne d'éducation en faveur de l'épargne, des caisses populaires et des coopératives d'habitations.

« La L.O.C. réclame: une priorité effective et immédiate sur les matériaux pour la construction de maisons d'habitation; la limitation radicale du nombre de logements de moins de cinq pièces; un vaste programme de construction de logements à prix modique; une loi de l'habitation à la portée des ouvriers; le maintien du contrôle des loyers; un encouragement effectif aux coopératives d'habitations, à l'exemple de l'Australie.

« Elle demande encore une action concertée et immédiate de toutes les autorités compétentes; des mesures énergiques pour mettre fin à l'exploitation qui se pratique dans les *maisons de chambres.*»

CAMPAGNES VIGOUREUSES

A ces vœux est venue s'ajouter l'action. Tous savent quelle campagne ardente la J. O. C. du Canada mène depuis quelque temps en faveur d'un crédit ouvrier: conférences multiples, articles dans les journaux, démarches auprès des corps publics et des gouvernants. En décembre 1946, ses chefs rencontraient les autorités fédérales et leur communiquaient les résultats d'une vaste enquête conduite à travers tout le pays sur la situation des jeunes démobilisés de la classe ouvrière. Le problème du logement fut le premier considéré. Il s'avère plus critique que jamais. Une solution immédiate s'impose. Quelles mesures suggère-t-on?

1° Qu'une proportion plus grande soit accordée à la construction résidentielle dans l'octroi des permis et des matériaux de construction. Les derniers mois accusent, en effet, un déclin

marqué dans le pourcentage de la construction pour fins résidentielles, ainsi que l'attestent les chiffres suivants sur la valeur des permis octroyés et le pourcentage réservé à des fins résidentielles tirés du *MacLeans' Building Reporter* de Toronto:

1944		
Total.....	\$ 292.000	100%
Fins résidentielles.....	131.000	45%
Fins industrielles.....	161.000	55%
1945		
Total.....	\$ 409.000	100%
Fins résidentielles.....	196.000	48%
Fins industrielles.....	213.000	52%
1946		
Total.....	\$ 460.000	100%
Fins résidentielles.....	151.000	33%
Fins industrielles.....	310.000	67%

De 48 qu'il était l'an dernier, le pourcentage de la construction résidentielle est donc tombé à 33, depuis le début de 1946.

2° Que tous les matériaux pouvant aider à diminuer la crise actuelle soient scrupuleusement gardés au Canada tant que persistera la disette du logement.

3° Que le gouvernement mette en vigueur le chapitre cinquième de la Loi nationale sur l'Habitation. Ce chapitre donne au ministre en cause le droit de faire des enquêtes, de mener un travail d'éducation populaire en matière d'habitation. Il faut enseigner que les conditions du logement doivent être déterminées par les besoins objectifs de la famille canadienne, plutôt que par l'instinct de profit. Toute politique du logement qui n'a pas en vue la satisfaction des besoins de la famille canadienne est une politique antinationale et antichrétienne.

4° Que le gouvernement mette un frein à la construction beaucoup trop considérable de logements antifamiliaux (trois ou quatre pièces).

5° Des grèves récentes ont porté un dur coup aux efforts qui se font à travers le pays, dans l'industrie de la construction. De pareilles grèves ont, sur notre vie nationale, des effets aussi désastreux que n'importe quel arrêt qui pourrait survenir dans l'un ou l'autre secteur des services publics. Que l'État, pour les cas qui ressortissent à sa juridiction, ne tolère plus d'illégalités dans les relations entre patrons et ouvriers; quand surgiront de

nouvelles grèves, nous lui demandons aussi, tout en respectant les droits des ouvriers et la vie des entreprises, d'être plus énergique et de toujours faire passer avant tout le bien supérieur de la nation entière.

La L. O. C. vient de terminer de son côté une enquête dans les principaux centres urbains de la province de Québec. On en trouvera les résultats en appendice. Émus par ces constatations douloureuses, les enquêteurs ont lancé dans *le Front ouvrier* une vigoureuse campagne pour des mesures urgentes. Voici les principales qu'ils réclament :

1° L'institution immédiate, dès la prochaine législature, d'une Commission chargée de rechercher les principaux moyens possibles ou déjà mis en œuvre au Canada ou à l'étranger, pour promouvoir efficacement l'accession de la famille ouvrière à la propriété privée;

2° L'établissement en même temps d'une loi de Crédit ouvrier assurant la garantie totale des emprunts et prenant à la charge du trésor public une partie de l'intérêt sur ces emprunts;

3° La reconnaissance, par la Législature, des institutions financières de chez nous, telles nos caisses populaires, nos compagnies d'assurances, comme agents de prêt pour le Crédit ouvrier;

4° La reconnaissance également des coopératives d'habitation pour mettre en œuvre le régime du Crédit ouvrier;

5° Le maintien en vigueur, pour une durée indéfinie, de la loi provinciale permettant aux municipalités d'exempter d'impôt la petite propriété ouvrière;

6° L'insaisissabilité de la petite propriété ouvrière, à l'exemple de la Pension alimentaire, et la modification de la loi de l'Assistance publique en faveur des ouvriers propriétaires;

7° L'encouragement du gouvernement provincial à une politique sociale d'habitation ouvrière et d'accession pour l'ouvrier à la propriété privée, et cela par tous les moyens possibles.

Ces mesures concernent les autorités provinciales. Au gouvernement fédéral la L. O. C. demande :

1° L'amendement de la loi nationale du logement pour permettre à un grand nombre d'ouvriers d'en profiter;

2° Un encouragement particulier en faveur des coopératives d'habitation;

3° La diminution du taux d'intérêt afin que le paiement du capital et de l'intérêt ne représente que le loyer mensuel moyen des familles ouvrières qui, selon l'enquête précitée, atteint à peine \$20;

4° La garantie totale de l'emprunt par le gouvernement fédéral;

5° Une augmentation et une distribution plus équitable des matériaux de construction, au point d'arrêter les exportations de matériaux jusqu'à ce qu'on ait remédié à l'urgence de la situation.

ACTION DE L'ÉTAT

L'appel de l'Église n'a donc pas retenti en vain. Plusieurs, dans notre pays comme ailleurs, l'ont entendu et suivi. Il est regrettable cependant que leur nombre n'ait pas été encore plus élevé, que ceux-là surtout auxquels leur position permettait d'intervenir efficacement: patrons, gros propriétaires, dirigeants d'associations professionnelles, autorités municipales, provinciales et fédérales, aient peu compris l'importance du problème et les obligations qu'il leur imposait.

Non que rien n'ait été fait. Prenons, par exemple, l'État. Il peut être bon de rappeler d'abord que sa tâche ne saurait être, comme quelques-uns paraissent le croire, de se substituer au père de famille et de pourvoir lui-même aux besoins de chacun. Nous ne sommes pas en régime socialiste, Dieu merci, et, le ciel aidant, nous n'y serons pas de sitôt. Mais l'État a quand même le devoir de travailler au bien commun, d'empêcher les abus, d'aider directement ceux auxquels son appui est nécessaire, d'orienter et de soutenir les initiatives privées.

Aussi longtemps surtout que les professions ne seront pas organisées en corporations munies de pouvoirs qui leur permettent de régler les cas de leurs membres, l'État devra, particulièrement en temps de crise, s'intéresser activement aux problèmes qui affectent une grande partie de la population.

Les enquêteurs de l'École de Service social de Québec font remarquer que la distribution des responsabilités entre les trois autorités publiques est imprécise, ce qui nuit à leur tâche, et ils ajoutent: « On accepte de plus en plus qu'il appartient au gouvernement fédéral de financer les programmes de construction pour tout le pays et de fixer les normes moyennes et idéales

d'habitation¹. Il revient au gouvernement provincial d'adapter les plans fédéraux aux exigences et aux nécessités régionales, de mettre sur pied une législation susceptible de faire disparaître les quartiers insalubres et de promouvoir l'urbanisme, ainsi que de permettre les changements nécessaires au présent système de l'impôt foncier. En effet, l'habitation est directement liée à la santé et au bien-être publics qui relèvent directement des gouvernements provinciaux. Il reste aux autorités municipales d'enquêter sur les besoins et les conditions locales d'habitation, de préparer les emplacements pour la réalisation des programmes de construction, d'intégrer ces programmes dans les plans locaux d'urbanisme et de surveiller la propriété, même de l'administrer quand il s'agit des maisons construites par les autorités publiques.»

Par sa loi nationale du logement en particulier, le gouvernement fédéral a certainement adopté une mesure bienfaisante, mais que d'autres initiatives n'aurait-il pas dû prendre. Les mémoires de la J. O. C. et de la L. O. C. en ont signalé plusieurs. Il en est deux sur lesquelles la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a insisté lors de son congrès de mars 1946:

1° Les dégrèvements d'impôt nécessaires à l'accroissement de la production des matériaux de construction;

2° Une meilleure distribution de ces matériaux et leur utilisation pour satisfaire aux besoins du peuple canadien d'abord, avant de combler ceux des peuples étrangers.

Quant aux autorités provinciales et municipales, la Société d'accord avec plusieurs autres associations qu'elle avait réunies le 11 décembre 1945, demande au gouvernement de la province de Québec:

1° De se faire remettre par Ottawa toutes les sources de taxation qui lui ont été abandonnées depuis la guerre, afin de contribuer pleinement au règlement du problème de la construction à Montréal et dans la province;

2° D'établir le plus tôt possible, par une législation appropriée, un système de prêt hypothécaire urbain, à un taux suffisamment bas, pour favoriser l'accession à la propriété du salarié de fortune modeste.

Et à la ville de Montréal: d'adopter une politique de dégré-

1. Nous ferons simplement remarquer que ces normes peuvent ne pas convenir aux familles du Québec.

vement d'impôts fonciers en faveur du petit propriétaire et de procéder à un système de lotissement qui favorise la construction d'habitations plus hygiéniques.

CRISE SANS PRÉCÉDENT

Les mesures réclamées et surtout l'insistance qu'on y met peuvent paraître extraordinaires. Je ne sais plus quel ministre répondait à une délégation: « Vous semblez croire que nous n'avons que ce problème à résoudre! »

Sans doute, ce n'est pas la seule question importante qui se pose à nos gouvernants. Mais en est-il dont la gravité, dont l'urgence l'emportent actuellement sur celle-ci? Qu'on relise les déclarations épiscopales citées plus haut, en particulier celle du cardinal Spellman.

Nous traversons en effet une crise du logement sans précédent qui s'étend à tout le pays, dont elle ébranle les assises sociales, et qui exige par conséquent de l'Etat des mesures extraordinaires.

Inutile d'essayer de dépeindre la situation actuelle. Tous en ont lu des descriptions agrémentées de statistiques. Et ceux qui ont voulu ouvrir les yeux ou tendre l'oreille ont pu se rendre compte par eux-mêmes des difficultés auxquelles devaient faire face un nombre croissant de leurs concitoyens, et de la catastrophe dont la société serait menacée si on ne remédiait au plus tôt à ce mal.

L'enquête que la J. O. C. a menée dans plusieurs centres du pays, auprès des jeunes ouvriers récemment démobilisés, établit que, parmi ceux qui sont mariés, 60% subissent des conditions de logement absolument anormales. Voici quelques statistiques:

14 sur 100 de ces démobilisés vivent présentement en chambre;

30 sur 100 ont dû se loger chez leurs parents ou leurs beaux-parents;

18 sur 100 occupent un logement qui ne répond aucunement aux normes minimum reconnues partout comme indispensables à une vie humaine convenable. Selon le cas, le logement est trop étroit, insalubre, mal bâti, trop froid; ou encore, il n'offre pas assez d'espace environnant pour les jeux des enfants. Nombreux sont les aveux de ce genre: « Il n'y a pas d'égouts dans ma maison », dit l'un. Un deuxième: « Nous sommes trois familles, soit dix-sept personnes, dans six pièces. » Un troisième: « Nous n'avons que trois pièces pour quatre adultes et un enfant. »

Quant aux célibataires, ils se sont logés tant bien que mal dans leur famille, c'est-à-dire dans une maison déjà surpeuplée, où, sans qu'aucun agrandissement ait pu être fait, il a fallu trouver de la place pour de nouveaux enfants, pour un frère ou une sœur qui se sont mariés et n'ont pu aller habiter ailleurs.

Et la majorité de ces jeunes songent au mariage. Sur trois cents interrogés, cinquante pour cent comptent se marier bientôt. Où trouveront-ils un logement? Leur faudra-t-il demeurer où ils sont, rendre plus difficiles encore des conditions déjà intenable?

On pourrait en dire presque autant de la situation générale. Reprenons le cas de Montréal. Déjà, en 1944, avant que nos soldats soient revenus, nous étions en pleine crise de logement. « Quand normalement, lisons-nous dans un bulletin social de cette année, on devrait allouer 5 à 7% de logements vacants dans une ville, la statistique établit que, des 3,619 maisons non habitées en 1939, il n'en reste plus une seule disponible. De plus, 1,100 familles logent dans des caves, des magasins dépourvus d'installations sanitaires usuelles; 40% des maisons sont habitées par plus d'une famille; 5,000 familles nombreuses vivent dans des logis de trois, quatre ou cinq pièces. Certains locaux abritent jusqu'à vingt-sept et vingt-huit personnes sous le même toit; 3,382 avis de déménagement ont été donnés pour le mois de mai; 4,412 demandes de logement ont été adressées et, en résumé, un urgent besoin de 5,000 logements se fait sentir¹. »

Et la crise depuis n'a fait qu'augmenter, comme en témoigne la récente enquête de la L. O. C. Ce qui est plus inquiétant encore, elle n'est pas rendue, si nous en croyons le ministre de la Reconstruction, M. Howe, à son point culminant. Ne déclarait-il pas à la Chambre des Communes, en juillet 1946, que la situation s'aggraverait d'ici quelques mois dans une proportion d'au moins 20%².

DEVOIR URGENT

Situation désespérée, alors? Non, il n'est pas de crise à laquelle des hommes de cœur et de volonté ne puissent faire face, il n'est pas de situation, si critique soit-elle, que ces hommes ne

1. *La Voix des Œuvres*, février 1944.

2. *We can anticipate by the spring of 1947 an immediate house deficit of 180,000 housing units, or a worsening of the situation by 20%.*

puissent améliorer, redresser, transformer, s'ils y apportent, avec leur détermination, de la compétence, de la méthode, de la coordination.

La crise du logement dans notre pays est actuellement si aiguë, de telles valeurs matérielles et morales y sont engagées, qu'une action énergique et immédiate s'impose à laquelle devraient collaborer tous les bons citoyens.

Responsables en bonne partie de cet état de choses qui ne date pas de la guerre, nous l'avons vu, et qu'on a laissé s'aggraver d'année en année, les autorités doivent être les principaux agents de son redressement. Nos députés sont actuellement en session à Ottawa et à Québec. Ils ne devraient pas se séparer sans que des mesures de salut aient été prises tant par le gouvernement fédéral que par le gouvernement provincial. Qu'on songe à l'effort de guerre et qu'on n'hésite pas devant l'effort de paix!

Mais les corps publics, nos groupements professionnels, sociaux, patriotiques, et même tout citoyen qui jouit de quelque influence, sont aussi tenus de faire quelque chose, ne serait-ce qu'une intervention énergique auprès de nos gouvernants pour les amener à agir. La coordination de ces efforts est évidemment une condition essentielle de leurs succès. Un organisme unique devrait être constitué, comme il y en eut durant la guerre pour lancer les emprunts ou mobiliser les secours.

Cet organisme pourrait établir, avec l'aide d'experts et de sociologues, un programme vraiment efficace et pratique. Déjà diverses suggestions ont été faites. Nous en avons mentionné quelques-unes au cours de ces pages. On en trouvera d'autres en appendice. Il ne nous revient pas d'indiquer les meilleures. Cela dépasse notre compétence. Nous nous permettons cependant d'attirer l'attention sur la mesure préconisée depuis quelque temps par la J. O. C. et la L. O. C. et que plusieurs autres mouvements ont appuyée: le crédit urbain ou ouvrier à intérêt minime et à long remboursement.

Les bienfaits que les cultivateurs ont retirés du crédit agricole, le crédit ouvrier les apportera vraisemblablement aux travailleurs. Il faudrait une loi provinciale qui complétât la loi fédérale de l'habitation en accordant un prêt de un et demi ou deux pour cent, remboursable en trente ou quarante ans. Ce serait l'accession graduelle à la petite propriété par la voie la plus sûre et la moins difficile. Sans déboursier plus que l'équivalent d'un loyer ordi-

naire, les emprunteurs pourraient devenir propriétaires à la fin de leur remboursement ¹.

Dans une série d'articles publiés récemment, un sociologue montréalais a exposé les avantages de cette mesure. Il concluait par ces lignes: « Quel homme peut se vanter de réussir dans la vie sans obtenir, sous une forme ou sous une autre, un crédit quelconque? Pendant les années terribles de guerre que nous avons traversées, des milliers de jeunes gens, parce qu'on leur en facilitait les moyens, sont devenus officiers, aviateurs, artisans, etc. C'était en somme une mesure de crédit d'État, crédit se chiffrant, dans presque tous les cas, à des milliers de dollars. Ce qu'on a fait au cours du plus grand cataclysme de toute l'histoire, ne pouvons-nous le faire sur un autre plan pour protéger notre société en temps de paix ? »

Qui ne souscrirait à ces justes remarques. Le premier ministre de la province, après avoir paru longtemps opposé à ce projet, s'est enfin déclaré en sa faveur au cours d'une entrevue avec la Fédération provinciale du Travail. Puisse-t-il voir à sa réalisation immédiate!

1. D'aucuns voudraient qu'on ajoute à ce crédit l'allocation-logement. En usage dans quelques pays d'Europe, elle apporte aux familles nombreuses une aide nouvelle, fournie soit par les patrons, soit par l'Etat, qui permet aux moins fortunés de s'assurer une habitation salubre. Il y a aussi les coopératives d'habitations sur lesquelles les futurs propriétaires doivent pouvoir compter. Voir *La Famille*, octobre 1946, article du P. Gonzalve POULIN, O.F.M.

On lira aussi avec intérêt les articles suivants : *Le logement*, par M. J.-B. Desrosiers, P. S. S., *Nos Cours*, 18 janvier 1947 ; *Le problème de l'habitation*, par G. de Forcy, *20^e Siècle*, novembre 1946 ; *Devenons propriétaires*, par G. de Forcy, *20^e Siècle*, décembre 1946 ; *Alerte*, par Claude Ryan, *Jeunesse canadienne*, janvier 1947 ; *Ce qu'est le crédit ouvrier*, *Le Front ouvrier*, 15 février 1947.

2. Démétrius BARIL, C. R., 31 décembre 1946.

APPENDICE

Logement et vie familiale

*Lettre pastorale de l'épiscopat écossais*¹
(1^{er} janvier 1946)

A l'heure actuelle, la pensée de la paix préoccupe tous les esprits mais les menaces de l'avenir remplissent tous les cœurs. Lors d'une réunion récente de la hiérarchie, les évêques se sont trouvés dans l'obligation de faire une déclaration sur une question intimement liée au maintien de la paix: nous voulons dire le *problème de l'habitation*. Ce sujet réclame aujourd'hui une action énergique, tant de la part du clergé que de la part des laïques. L'Église a longtemps hésité avant d'intervenir dans cette question, car la répartition et l'aménagement des maisons ne la concernent pas directement. Cependant, certains aspects de ce problème ont une répercussion morale et les conditions de logement sont devenues tellement mauvaises ces dernières années, que ces aspects ont pris aujourd'hui le caractère d'une pressante urgence. Les évêques ont pensé qu'à l'occasion du nouvel an — le premier depuis la fin des hostilités, — le moment était bien choisi pour faire une déclaration sur cette question brûlante.

Et tout d'abord, nous insistons sur le droit qu'a tout homme de jouir de conditions normales de vie. Les ressources matérielles de l'univers ont été mises par Dieu à la disposition de l'homme, non pas pour qu'une minorité ou que seuls les puissants en profitent, mais pour que les conditions soient telles que tout individu puisse se développer selon la volonté du Créateur. Or, ces conditions impliquent que tous disposent au moins d'un minimum de nourriture, de vêtement et de logement.

Dans ce but, la nature a fourni aux hommes la possibilité d'acquérir des ressources et de les accroître de telle sorte qu'ils puissent même garder des biens en réserve pour subvenir à leurs besoins présents et futurs, pour eux-mêmes et pour ceux dont ils ont la charge.

C'est en partie dans ce but aussi que la nature a imposé aux hommes la vie en société et que les hommes se choisissent des gouvernements qui ont, entre autres, pour fonction, de veiller à ce qu'aucun individu ne puisse — sans que ce soit sa faute — tomber dans un état inférieur à ce niveau de vie minimum, du moins aussi longtemps que l'ensemble de la communauté possède des ressources suffisantes.

Or, notre pays dispose à présent de ressources suffisamment abondantes pour fournir à chaque citoyen un niveau de vie non

1. Traduction d'après le texte anglais publié par le *Catholic Times* du 11 janvier 1946. (*Documentation catholique.*)

seulement minimum mais bien supérieur au niveau actuel. De l'avoir négligé, c'est une tache dans notre vie nationale. C'est surtout *dans le domaine du logement que le pays a manqué à son devoir.*

Nous sommes pleinement conscients des difficultés qui ont existé et qui existent encore dans ce domaine, mais la justice exige que toute famille soit convenablement logée. Les familles — prises isolément et dont les besoins sont si urgents — ne peuvent pratiquement rien faire par elles-mêmes. Ce sont donc nos gouvernants qui ont la responsabilité de vaincre ces difficultés et de porter remède à cette détresse aussi rapidement qu'il est humainement possible.

Les maux suscités par les conditions actuelles de logements indignes de l'homme sont tellement criants et existent chez nous depuis si longtemps qu'ils sont passés à l'état de proverbe.

Le développement spirituel de notre peuple en est retardé; dans un grand nombre de cas, les efforts de perfectionnement éducatif sont rendus stériles ou, pour le moins, considérablement entravés; la vie de famille dans le sens normal, selon la conception chrétienne, est devenue impossible, les mariages ne sont pas favorisés et la limitation des naissances est encouragée au moment précisément où la survivance de notre race est en jeu et où il faut donc accroître le taux moyen des naissances.

Les taudis et les logements surpeuplés sont parmi les principaux facteurs qui prédisposent à la tuberculose; ils constituent des agents éminemment favorables à la diffusion de nombre d'autres maladies.

Enfin, les mauvaises conditions de logement ont une répercussion immédiate sur l'accroissement de la criminalité juvénile, problème qui devient chaque jour plus angoissant.

En plus des conséquences que nous venons de décrire, les logements insuffisants constituent par eux-mêmes un mal physique de très grande amplitude. Nous ne devons pas nous étendre longuement pour démontrer que la situation actuelle est notablement déficiente. D'un bout du pays à l'autre, les conditions de logement sont mauvaises, mais elles sont encore plus mauvaises en Écosse qu'ailleurs. Cette situation est due sans aucun doute, en ordre principal, au triste héritage que le passé nous a légué. En vue de faire face, au siècle dernier, et au début de ce siècle-ci, aux besoins d'une population qui croissait rapidement, des maisons furent construites en le moins de temps possible et on n'attacha guère d'importance à la manière dont on les bâtissait. Il s'ensuit que ces maisons ne valurent guère mieux que des baraques, et souvent elles ne disposaient d'aucune installation sanitaire. Depuis 1918, l'opinion publique a très heureusement modifié ses vues concernant les exigences humaines du logement et de louables efforts ont été réalisés entre les deux guerres pour améliorer la situation.

En Écosse on construisit, de 1918 à 1939, environ 350,000 maisons et, bien que certains types de maisons soient encore nettement sujets à critique, on peut quand même dire qu'elles répondent aux exigences du niveau de vie minimum. Bien que cet effort ait été louable et considérable, il ne fut cependant pas suffisant, quand on

compare l'urgence des besoins aux ressources et à la main-d'œuvre dont on disposait.

Sur un total de 1,300,000 maisons actuellement habitées en Écosse, 900,000 environ datent d'avant 1914 et 400,000 de celles-ci n'ont pas d'installations sanitaires.

Dans les grandes villes d'Écosse, trois maisons sur cinq n'ont pas de salle de bain et, dans les régions rurales, deux maisons sur trois ne disposent pas d'eau courante à l'intérieur de la maison.

En 1938, 66,500 maisons furent déclarées inhabitables. Or, toutes sont encore habitées. Durant cette même année, on estimait qu'il fallait construire 200,000 nouvelles maisons pour remédier au surpeuplement. L'aspect de cette question, qui est probablement le plus lamentable, c'est le manque de logement pour les jeunes gens et les jeunes filles qui se sont mariés pendant la guerre. Environ 170,000 jeunes ménages n'ont pas de maison qui leur soit propre, et ce nombre augmente chaque jour.

Personne ne peut évaluer exactement le tort — tant social que spirituel — causé par cette situation à notre peuple, ainsi que les angoisses et les difficultés de ces jeunes foyers, au moment précisément le plus précieux de la vie.

Ces chiffres nous donnent une idée des besoins immédiats. Plus d'un demi-million de nouvelles maisons sont devenues indispensables pour assurer à chaque famille un logement répondant aux exigences du minimum vital. Tel est donc le premier objectif qu'il faut atteindre. Le deuxième consiste à relever le niveau actuel des conditions de logement.

Nous devons avoir des *foyers* et non pas simplement des *maisons*. Par conséquent, toutes les maisons doivent être salubres, spacieuses et chaudes. Toute maison devrait comprendre une salle de bain et au moins trois chambres à coucher. Pour assurer l'intimité, il semble qu'il faudrait deux salles communes (*living rooms*); à ce propos, la suggestion qu'en plus, au moins une des chambres à coucher puisse, durant la journée, être transformée en *sitting room*, est à retenir. Ceci semble, en effet, une exigence élémentaire pour les enfants qui doivent étudier à la maison. Nous déplorons qu'en Écosse, parmi les maisons bâties entre les deux guerres, une très forte proportion — 70% — ne disposent que de deux chambres à coucher. Pour ce motif, nous approuvons de tout cœur les recommandations du « Conseil écossais de l'habitation », qui préconise un type de maison comprenant trois chambres à coucher.

Quand on fera de nouveaux plans pour les habitations, il ne faudra pas seulement tenir compte de la maison comme logement de la communauté familiale, mais encore de la maison comme faisant partie d'un plus vaste ensemble. En effet, un nouveau plan d'urbanisme crée une nouvelle communauté.

Par conséquent, il ne s'agit pas seulement de fournir le logement à toutes ces familles prises isolément. Il faut encore tenir compte de *tout ce qui peut favoriser la vie sociale et communautaire*. Ceci suppose qu'on prévoie un minimum de place *pour des églises, des écoles et des terrains de sport*.

La réalisation de ces plans nécessitera un travail immense. Nous sommes persuadés que dans un avenir immédiat nos ressources limitées devront servir à répondre à plusieurs autres exigences d'une urgente nécessité.

Notre économie dilapidée par la guerre doit être restaurée et remise en ordre. Nos industries d'exportation doivent se développer pour atteindre des chiffres de production tels que nous puissions, en échange, garantir au pays la nourriture et tout ce qui lui est nécessaire; il ne faut épargner aucun effort pour retrouver et même pour développer le niveau de notre population, acquis dès avant la guerre.

Mais, à moins qu'on ne veuille l'anarchie, il faut prévoir un ordre de priorité. Il nous semble qu'après avoir assuré à la population son alimentation, rien ne doit passer avant la solution du problème de l'habitation.

Les nombreuses difficultés techniques — en particulier le problème financier — doivent être vaincues, non pas dans un avenir lointain, mais immédiatement. Les autorités publiques ont la responsabilité de veiller à ce que chaque famille dispose du nécessaire. Ce qui ne veut pas dire que les autorités publiques doivent elles-mêmes construire des maisons, mais cela veut dire que les autorités — centrales ou locales — doivent supporter une partie des charges financières.

La politique consistant à subsidier la construction d'habitations a été pratiquée par les différents gouvernements qui se sont succédé pendant ces derniers vingt ans; mais cette politique ne doit pas servir de prétexte pour exclure des entreprises privées de construction dont les efforts s'avèrent rentables. Nous approuvons donc la décision prise, pendant la guerre, de subsidier la construction des maisons pour toutes les classes de la population.

Nos gouvernants ont proclamé leur intention de résoudre ce problème avec la même intensité d'imagination, la même somme d'énergie, que celles qu'ils ont employées pour diriger les opérations militaires.

En tant que citoyens catholiques, nous ne pouvons oublier que la construction de maisons n'est pas seulement une affaire mettant en jeu des procédés mécaniques, aussi efficaces et perfectionnés que soient ceux-ci. *Le foyer est le cœur et le noyau de la famille*, et la création d'un foyer est un des moyens dont les hommes disposent pour accomplir la volonté de Dieu. Tel est l'idéal que nous devons garder devant nos yeux en entreprenant cette tâche vitale. Les projets qui nous sont proposés exigent que le gouvernement et les autorités locales, les fournisseurs et les entrepreneurs, les commerçants et les ouvriers, tous s'attachent à une action commune.

C'est un devoir social pour tous ceux qui sont engagés dans l'industrie d'user de tous leurs moyens pour favoriser la construction de maisons, même si cela suppose qu'on sacrifie d'autres travaux parfois plus appropriés à telle ou telle entreprise. De plus, le public en général doit apporter son concours désintéressé à cette même tâche; chacun s'abstiendra de tout geste par lequel il semblerait tourner à son avantage personnel cette grave situation actuelle.

Cette tâche immense ne pourra être accomplie qu'avec le concours de toutes les bonnes volontés.

En particulier, nous voudrions rappeler au clergé que ces mauvaises conditions de logement sont si intimement liées au progrès spirituel des fidèles, qu'aucun prêtre ne peut demeurer indifférent à la solution de ce problème. C'est donc le devoir évident de tout prêtre de prêter grande attention aux difficultés créées par cette situation et de tendre toutes ses énergies pour tenter de supprimer des conditions aussi éminemment injustes et qui, cependant, à l'heure actuelle, sont si répandues dans notre pays.

Déjà, la conscience publique est alertée. Quand toute la nation se dressera, nous pourrons espérer que rapidement ce mal, qui ternit si affreusement toute notre vie sociale, sera terrassé. En donnant un logement convenable aux hommes, nous pouvons prévoir la restauration de la vie familiale, dont l'avenir même du pays dépend.

Nous pouvons dès lors, avec confiance, envisager un avenir — qui n'est pas lointain — où, dans des foyers heureux répartis dans toute la longueur et la largeur de la Grande-Bretagne, le message des anges de Noël sera écouté avec sincérité et compréhension. Ce message, nous l'avons entendu ces dernières semaines tinter à nos oreilles: « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes qui sont les amis de Dieu. »

Donné à Blairs College, Aberdeen, le 1^{re} janvier 1946.

ANDRÉ-JOSEPH MAC DONALD, O. S. B.,
archevêque de Saint-André et Edimbourg;
DONALD CAMPBELL, *archevêque de Glasgow;*
GEORGE BENNETT, *évêque d'Aberdeen;*
GUILLAUME-HENRI MELLON, *évêque de Galloway.*

Le logement ouvrier dans les centres urbains de la province de Québec

RÉCENTE ENQUÊTE DE LA L. O. C.

Quelques tableaux révélateurs

« S'il se trouve encore des gens pour croire que nous exagérons quand nous dénonçons les lamentables conditions d'habitation des familles ouvrières, voilà qui devrait les faire déchanter », nous déclarait M. Bernard Shedleur, responsable national du service de l'habitation ouvrière à la L. O. C., en nous montrant les compilations de la récente enquête menée par le mouvement sur ce cuisant problème. Cette enquête comporte 3,214 échantillons répartis dans vingt-cinq centres urbains de la province dont Montréal, Québec, Les Trois-Rivières, Sherbrooke, Drummondville et Saint-Hyacinthe, pour ne nommer que les principaux. L'échantillonnage, quoique fait au hasard, est limité aux foyers ouvriers.

A la suite de M. Shedleur et de la L. O. C., nous faisons donc une petite incursion dans le foyer ouvrier moyen de la province. Nous présenterons-nous comme visiteurs de la Saint-Vincent-de-Paul, enquêteurs du service de Bien-Etre social, envoyés du Bureau de Santé et d'Hygiène, experts en utilisation au maximum de l'espace vital, en chambreurs éventuels ou en percepteurs des comptes d'éclairage? Visitons d'abord, au cas où nous serions tout ça. Nous y allons? Allons-y. Tenez-vous bien.

I

	% ouvriers propriétaires	Nombres d'années dans logement actuel	Loyer mensuel	Coût du chauffage par année
Grand total	5.9	6.2	\$18.28	\$79.29
Montréal	3.5	6.8	18.75	79.71
Québec	7.0	6.8	15.75	57.75
Les Trois-Rivières	5.0	6.1	18.50	62.80
Sherbrooke	4.2	6.0	18.75	97.00
Drummondville	9.1	4.7	20.75	84.46
Saint-Hyacinthe	6.2	6.3	17.96	78.20

Dans la province, moins de 6% des ouvriers sont propriétaires du logement qu'ils habitent. Dans un pays chrétien, ce n'est plus un problème, c'est un scandale d'envergure.

Quand on est ouvrier et locataire, on est « déménageux » par nécessité. N'eût été l'impossibilité physique de changer de logement depuis cinq ans, nul doute que le chiffre de 6.2, nombre d'années dans le logement actuellement habité, serait encore plus bas. Dans le tramway, quand on étouffe, la réaction instinctive est de jouer des coudes pour se dégager.

Le travailleur paye un loyer mensuel moyen de \$18.28. Or, depuis 1942, il ne s'est probablement pas bâti un seul logement dont le loyer

soit inférieur à \$35.00 par mois. S'imagine-t-on régler ainsi le problème de l'habitation ouvrière? C'est à se demander si le peuple, le vulgaire fretin, n'a pas le monopole absolu et exclusif du gros bon sens. Il n'y a pas d'erreur: si le travailleur paye le double en loyer, il se privera nécessairement de manger. Concluez.

II

	Nombre de personnes	Nombre d'enfants	Nombre de pièces	% de logis surpeuplés
Grand total.....	6.76	3.79	4.67	45.9
Montréal.....	7.4	4.07	4.46	64.8
Québec.....	4.6	2.7	4.0	14.0
Les Trois-Rivières..	6.1	3.6	4.6	36.0
Sherbrooke.....	5.75	3.6	4.5	29.3
Drummondville....	6.07	3.1	5.1	18.5
Saint-Hyacinthe...	6.9	3.9	4.6	48.0

Notons que la moyenne pour la ville de Québec est probablement trop basse. L'échantillonnage, fait surtout dans le quartier Saint-Sauveur, a pu porter sur une majorité de ménages relativement jeunes.

N'insistons pas sur les conséquences physiques et morales de cet entassement. Dans son tonneau, Diogène, au moins, était seul. Et les sardines, dans leur boîte, n'ont plus à craindre la promiscuité: elles sont mortes.

III

Au cas où quelqu'un récemment tombé de la lune s'imaginerait que les mères de nos familles ouvrières font les difficiles et exigent salle de couture, salle de jeu et cuisinette, ou même un salon pour permettre à la grande fille de recevoir son « cavalier », nous lui soumettrons le petit tableau révélateur qui suit:

	% DE FOYERS QUI N'ONT PAS DE		
	Cuisine	Salle à manger	Salon
Grand total.....	4.92	60.4	34.6
Montréal.....	6.8	66.	42.
Québec.....	3.8	80.	38.
Les Trois-Rivières.....	1.9	74.8	17.5
Sherbrooke.....	1.2	30.	32.5
Drummondville.....	1.6	75.6	11.7
Saint-Hyacinthe.....	0.8	21.	30.

IV

Le problème du logement a changé d'aspect depuis une année ou deux. Ceux qui couchent à la belle étoile sont plus rares qu'ils n'étaient. On s'est logé « en chambre ». Voyons plutôt.

% DE FOYERS QUI LOGENT

	Grand-père	grand'mère	Chambreurs	D'autres ménages
Grand total.....	1.3	12.4	27.3	14.1
Montréal.....	13.8	16.	31.	17.
Québec.....	9.	8.	13.	3.3
Les Trois-Rivières....	11.7	11.7	24.	14.
Sherbrooke.....	6.5	9.	37.	7.6
Drummondville.....	7.1	8.7	29.9	10.
Saint-Hyacinthe.....	13.	9.	35.	17.

Notons d'abord le nombre relativement considérable de foyers ouvriers qui gardent près d'eux les vieux parents.

27.3% des foyers ont des « chambreurs ». Et l'enquête ne couvre aucune maison de chambres. Ces chambreurs sont parfois des ménages avec ou sans enfants. Dire que 14% de nos foyers de travailleurs cohabitent avec d'autres ménages! C'est inouï. Etes-vous un de ces rares spécimens qui peuvent marier leur garçon ou leur fille sans être obligés de les garder « en pension » chez eux? Au grand détriment de la réputation déjà fort entamée des belles-mères! Sans parler des difficultés d'adaptation des nouveaux époux dans un milieu si peu propice aux expériences personnelles! Et les petits qui viendront! Miséricorde, Seigneur, miséricorde!

V

Où couche donc tout ce monde, parents, enfants, grands-parents et chambreurs? Défunt Hitler, un jour, voulut de l'espace vital; on l'a pourchassé à mort. Est-ce à dire que nos foyers ouvriers soient éternellement condamnés à disputer aux rats un coin du portemanteau pour y nicher la bassinette du petit dernier?

% DES PERSONNES QUI COUCHENT...

	Dans la cuisine	Dans la salle à manger	Dans le salon
Grand total.....	5.06	3.2	7.7
Montréal.....	8.6	5.6	9.8
Québec.....	2.4	2.1	6.8
Les Trois-Rivières....	1.1	2.2	9.0
Sherbrooke.....	2.9	1.6	6.2
Drummondville.....	1.3	0.7	4.5
Saint-Hyacinthe.....	3.3	1.3	7.2

VI

% DES FOYERS QUI, AYANT CES PIÈCES, LES CONVERTISSENT EN CHAMBRE À COUCHER LE SOIR

	Cuisine	Salle à manger	Salon
Grand total.....	12.46	23.8	41.4
Montréal.....	19.	32.	54.
Québec.....	8.	16.7	32.5
Les Trois-Rivières....	6.9	18.2	33.5
Sherbrooke.....	8.	25.7	17.5
Drummondville.....	4.7	9.2	28.6
Saint-Hyacinthe.....	11.7	11.2	40.5

Quel malheur que nos ouvriers ne soient pas tous arpenteurs, architectes ou ingénieurs! Gageons qu'il y a des pertes énormes d'espace dans le passage et le hangar où l'on pourrait loger d'autres chambreurs. Cela simplifierait tellement le problème et permettrait d'exporter encore plus de matériaux à l'étranger.

VII

	% DES FOYERS QUI N'ONT	
	Pas de bain	Pas l'eau chaude au robinet
Grand total.....	42.6	62.9
Montréal.....	39.3	72.1
Québec.....	68.	90.
Les Trois-Rivières....	30.1	54.4
Sherbrooke.....	37.7	45.
Drummondville.....	27.	28.
Saint-Hyacinthe.....	43.	61.4

Heureusement que notre civilisation de progrès met l'accent sur le confort et l'hygiène! Cela permet à 42.6% de nos foyers des milieux populaires de rêver de douches et de bains-tombeaux durant leur séjour hebdomadaire dans la traditionnelle cuvette qui inspirait au regretté Louis Francœur son fameux « appel de la crasse ».

VIII

	% de pièces sans fenêtre	% de foyers qui ont des pièces sans fenêtre	% de logis surpeuplés (normale: 1 pièce avec fenêtre par personne)
Grand total.....	10.1	31.06	56.05
Montréal.....	18.	51.	83.5
Québec.....	5.6	18.	36.
Les Trois-Rivières....	6.9	20.6	40.
Sherbrooke.....	5.7	22.8	25.6
Drummondville.....	2.5	11.8	22.
Saint-Hyacinthe.....	3.2	19.8	52.

Près du tiers de nos foyers ont une ou plusieurs pièces sans fenêtre. Le soleil du Bon Dieu, faut croire, n'est pas pour les enfants du peuple. En effet, vous ne doutez pas un instant que ce sont les enfants qui couchent au fond de ces fameux « doubles ».

A. C.

(*Le Front ouvrier*, 8 février 1947.)

C. I. L.

Une initiative patronale

L'un des plus angoissants problèmes auxquels la France ait à faire face à l'heure actuelle est bien celui du logement, et plus particulièrement du logement populaire.

Combien de jeunes hésitent à se marier, parce qu'ils ne savent où s'installer! Combien de sinistrés « campés » dans des maisons de fortune où les conditions de confort et parfois d'hygiène sont inexistantes! Combien de foyers nouvellement agrandis se trouvent à l'étroit dans le modeste appartement et qui ne peuvent trouver un autre logement répondant aux nécessités créées par une ou plusieurs naissances!

Bien des compétences se sont penchées sur cet angoissant problème du logement sans aboutir à des solutions pratiques. Aussi l'initiative prise par le Comité interprofessionnel du logement (C. I. L.) de Roubaix-Tourcoing revêt-elle une importance toute particulière.

Ce Comité vient d'édifier à Mouvaux, dans les environs immédiats de la grande agglomération nordiste, une cité expérimentale qui présente un ensemble extrêmement intéressant de maisons en matériaux classiques, mais conçues en utilisant toutes les ressources de la technique moderne et de maisons préfabriquées françaises, définitives et rationnelles, susceptibles d'être construites en grande série dès 1947.

L'ALLOCATION-LOGEMENT

L'une des principales initiatives du C. I. L. a été l'institution de l'allocation-logement qui est versée actuellement à 34,000 familles.

L'allocation-logement a pour but de rétablir la rentabilité de la construction en demandant au travailleur un effort maximum de 10 à 15% de son salaire pour se loger. Elle permet au chef de famille d'assurer aux siens un foyer convenable.

Voici, à titre d'exemple, l'allocation, qui est proportionnelle au loyer et à l'importance de la famille, servie par les Caisses de compensation de Roubaix-Tourcoing depuis le 1^{er} janvier 1944:

Pour 2 personnes: 25% du loyer;

Pour 3 personnes et pour jeune ménage pendant les trois premières années: 40%;

Pour 4 personnes: 50%;

Pour 5 personnes: 60%;

Pour 6 personnes et plus: 65%.

A l'origine, le coût de cette allocation s'élevait à 4% des salaires. Par suite de l'augmentation des salaires, il est descendu à:

2.50% en mars 1945;

1.48% en juin 1945;

0.90% en juin 1946.

Il est actuellement d'environ 0.70%.

LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

Pour résoudre le problème du logement populaire, le C. I. L. fait édifier des habitations pour l'ensemble des industries de Roubaix-Tourcoing; il coopère, par son bureau d'études, avec les municipalités et confie à des sociétés d'habitations populaires la réalisation du plan financé par lui.

A cet effet, le C. I. L. est alimenté par une cotisation des employeurs proportionnelle à l'importance de leur établissement, fixée initialement à 2% des salaires payés et réduite à 1% pendant la période de démarrage (signalons que 97% des employeurs de Roubaix-Tourcoing ont adhéré au C. I. L.). De plus, le C. I. L. est géré par les représentants des groupements d'employeurs et des syndicats de travailleurs (C. F. T. C., C. G. T., C. G. C.).

Aux cotisations des employeurs s'ajoute une somme égale provenant d'emprunts gagés par les constructions et amortis par les loyers.

Le but du C. I. L. est le remplacement progressif des milliers de logements insalubres. En 1946, 100 logements ont été réalisés. Il en est prévu 300 pour 1947.

L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Pour donner à l'épargnant la possibilité de faire bâtir sa maison familiale d'après les plans et sur le terrain de son choix, le C. I. L. a créé l'Union mutuelle immobilière de crédit (U. M. I. C.). Les contrats sont réservés aux membres du personnel des établissements industriels et commerciaux affiliés au C. I. L. Au bout de vingt ans, l'adhérent possède sa maison en ne payant qu'un loyer. Les 240 mensualités bénéficient de l'allocation-logement calculée en raison de l'accession à la propriété avec une franchise de départ de 5% du salaire ou du traitement. En cas de décès de l'adhérent, la veuve et les enfants n'auraient plus rien à verser et garderaient la propriété de la maison grâce à l'assurance-vie prévue au contrat.

* * *

Ces initiatives présentent donc un intérêt certain qui dépasse de beaucoup le cadre régional. Il serait souhaitable que, dans les autres grands centres industriels de France, l'exemple du C. I. L. soit suivi, de même qu'il serait souhaitable que l'allocation-logement soit généralisée comme l'ont été les allocations familiales.

J.-L. BOISSEUIL.

(*La Croix*, 24 octobre 1946).

Création de comités municipaux du logement salubre

*Mémoire de la Fédération des Chambres de Commerce
des Jeunes de la Province de Québec*

Il existe, en notre province, un sérieux problème du logement. De multiples enquêtes faites sur les conditions d'habitation qui prévalent encore dans la plupart de nos villes nous le révèlent avec assez d'évidence.

L'intérêt que nous avons toujours porté à cet important problème nous incite à soumettre aux autorités une résolution, dont le présent mémoire est une annexe, recommandant l'étude immédiate du problème de l'habitation dans chaque localité de cette province, afin de faire disparaître les taudis et de promouvoir la construction de logements salubres, selon les plans des cités ouvrières ou cités-jardins.

Le but principal de cette résolution est d'obtenir des autorités municipales de toutes nos cités et villes qu'elles placent au premier plan de leurs préoccupations cette grande question sociale de l'assainissement et de la rénovation des quartiers de taudis.

L'ordre social comme l'hygiène publique exigent que la population urbaine soit logée dans des maisons salubres. On doit, en effet, rechercher pour les individus un maximum de bien-être qui suppose le confort, voire la beauté. Pour cela, il leur faut une quantité suffisante d'air, de lumière et d'espace. D'où est né le problème du logement.

Les Chambres de Commerce des Jeunes sont déjà assez au fait de la situation du logement; elles en connaissent l'importance au point de vue économique et social.

Elles sont également au courant des principales causes qui ont créé le problème du logement dans la plupart des villes de cette province et nous ne voulons que les énumérer:

a) Niveau trop bas des salaires qui ne permettent pas aux individus, particulièrement aux ouvriers, de se loger convenablement;

b) Industrialisation effrénée et sans contrôle qui amène forcément les conditions déplorables d'habitation qui prévalent encore dans les villes;

c) Individualisme et capitalisme abominable, oublieux des principes de solidarité, d'humanisme chrétien et de la plus élémentaire sociologie;

d) Absence de préoccupations sociales chez la plupart de nos dirigeants;

e) Ignorance pratique des lois élémentaires de l'urbanisme dans le peuple comme chez l'élite.

Nous n'avons pas l'intention de faire porter notre mémoire uniquement sur l'étude de ces diverses causes qui ont empêché jusqu'ici la construction de logements salubres. Nous laisserons

également à d'autres le soin d'analyser les conséquences désastreuses de l'habitation insalubre sur la santé physique et morale de notre peuple.

Nous voulons plutôt apporter certaines suggestions et proposer des réformes propres à faire disparaître tous ces quartiers d'habitations insalubres du fait de leur emplacement ou de leur construction, de même que les habitations devenues insalubres par suite de leur occupation par un trop grand nombre de personnes.

Voici quelques suggestions que nous désirons faire:

1° Enquête logementaire dans tous les quartiers des villes de la province: cette première initiative sera comme un coup de sonde dans la plaie sociale et révélera des faits qui ouvriront les yeux de nos dirigeants et permettront d'établir la gravité tragique du problème du logement chez nous;

2° Une fois que le casier sanitaire de chaque ville sera publié, il y aura lieu de procéder à la démolition des taudis pour ériger à leur place des cités ouvrières ou cités-jardins, selon les données de l'urbanisme;

3° Réglementation sévère au point de vue urbanisme et modification des règlements d'hygiène afin de prohiber les taudis de toutes sortes;

4° Assistance financière des gouvernements pour promouvoir la construction de logements salubres. Le gouvernement central devra supporter dans la plus large proportion possible le coût de projets de reconstruction dans chacune de nos municipalités. Pour maintenir l'activité économique de la nation, surtout durant la période d'après-guerre, le gouvernement central devra entreprendre de vastes travaux d'urbanisme et de construction d'habitations. Nous croyons que les sommes votées pour l'exécution de ces travaux publics en vue de prévenir le chômage devront surtout servir à lutter efficacement contre les taudis, puisque, de toutes les réformes sociales qui s'imposent en ce moment, la réforme capitale à effectuer est de bien loger la population;

5° Préparation d'un plan d'ensemble dans chaque municipalité de la province de Québec. Les travaux d'urbanisme qui seront exécutés dans l'après-guerre ne s'improvisent pas. Il faut les préparer en vue des nécessités actuelles et des exigences de l'avenir. Le devoir des municipalités est de se préparer immédiatement à jouer le rôle qui leur incombera dans la période de reconstruction et d'embellissement d'après-guerre. Elles doivent élaborer un plan d'urbanisme qui vienne aérer la superficie des villes et garantisse de l'espace, de l'air et de l'agrément;

6° Réfection et aménagement des vieux quartiers urbains qui ont besoin de places publiques, parcs, terrains de jeux: ordonnance des nouveaux quartiers avec leurs rues bien alignées, leurs terrains de jeux, leurs emplacements scolaires, etc.;

7° Pour mener à bien cette tâche sociale, nous insistons enfin sur la création immédiate, dans chaque municipalité de la province, d'un comité spécial dit « Comité du logement salubre ».

Ce comité devrait être formé incessamment et obtenir tous les pouvoirs nécessaires pour qu'il agisse sans entrave. Pourquoi les comités locaux d'urbanisme existant déjà ne deviendraient-ils pas en même temps des comités du logement salubre? Encore une fois, l'amélioration des agglomérations urbaines ne s'improvise pas. Si nous voulons livrer avec succès cette lutte contre les taudis, il faut nous y préparer, et dès maintenant.

De plus, la Commission provinciale d'Urbanisme, dont nous avons obtenu la création il y a quelques mois, pourrait également jouer un rôle très important comme organisme de liaison entre tous ces comités locaux, comme dispensatrice de renseignements et de technique.

Il faudra, de plus, un comité national à Ottawa, dit Comité du logement salubre, qui travaillera de concert avec les comités provinciaux et les comités municipaux.

Donc, guerre totale aux taudis, car ils engendrent la mort. Donnons enfin à nos populations urbaines des logis convenables, hygiéniques, des terrains de jeux, des places publiques pour les enfants, si nous voulons vraiment sauvegarder la santé publique.

LES PLANEURS.

Imprimi potest :

Antonio DRAGON, S. J., *provincial.*

Nihil obstat :

Honorius RAYMOND, S. J., *Cens. dioc.*

Imprimatur :

† J.-C. CHAUMONT, *Év. d'Arena, Auxiliaire de Montréal.*

19 février 1947.

FÉVRIER 1947

Table des matières



Directives pontificales	2
Déclarations de l'épiscopat	3
Associations catholiques	5
Initiatives canadiennes	6
Groupements ouvriers	8
Campagnes vigoureuses	9
Action de l'État	12
Crise sans précédent	14
Devoir urgent	15
Crédit ouvrier	16

APPENDICE

Lettre de l'épiscopat écossais	18
Enquête de la L. O. C. canadienne	23
Une initiative patronale	27
Suggestion des Chambres de Commerce de Jeunes	29

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*
R. P. Adélar Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'outilier catholique.*
Abbé J. Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Eadras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antilobichistique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadesimo anno ».*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C. E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rite communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Eadras Minville
241. *L'Encyclique « Quadesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
262. *Le Kominern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
Eadras Minville
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.*
Eadras Minville
273. *L'Orientalisme professionnel.*
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.*
E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Dilecti Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praesstantissimum ».*
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.*
Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.*
François-Xavier Boudreault
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente.* S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *Le Corporatisme professionnel.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.*
E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».*
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.*
F.-A. Angers, L.-M. Gouin,
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
Paul-Henri Guimont
314. *Notre retournement économique.*
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Église et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *La Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *La Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Éducation nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)* S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.*
Georges Pernot
Nos Evêques
328. *La Restauration sociale.* S. S. Pie XII
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)* S. S. Pie XII
330. *Causées sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.*
R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.*
E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III)* S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.*
Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Refuges).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)* S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V)* S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.*
B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)* S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.*
P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *La plus grande péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Le Secrétariat permanent d'Éducation.*
R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)* S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.*
Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Épargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Église. (Allocutions et lettres — VIII)* S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.*
R. P. Archambault, S. J.
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)* S. S. Pie XII
364. *Qui réorganiseront l'Europe?* Théodore Aubert
365. *L'Église et le nationalisme.*
P. Richard Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse...* E. S. P.
367. *Catéchisme du Citoyen — I.*
R. P. Bonaventure Pélouin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales »* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation.* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.*
Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.*
R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.*
E. S. P.
375. *La Démocratie. (Allocutions et lettres — X)* S. S. Pie XII
376. *Catéchisme du Citoyen — II. (Devoirs de l'électeur).* R. P. Bonaventure Pélouin, O. F. M.
377. *La libération de la classe ouvrière.* Paul Bacon
378. *La Colonisation dans le Québec.* E. S. P.
379. *Réforme de l'entreprise.* Patrons chrétiens
380. *La Cité nouvelle.* U. E. H.
381. *Le vingt-cinquième anniversaire des Semaines sociales du Canada.* E. S. P.
383. *La Moralité publique.*
P. Archambault, S. J.
384. *La situation du catholicisme au Canada.*
Mgr Paul Bernier
385. *Le Règne social de Jésus-Christ.*
S. Exc. Mgr Douville
386. *Le problème de la nationalisation.*
PP. Villain et Bigo, S. J.
- 387-388. *Notre jeunesse.* S. Exc. Mgr Courcheane
389. *Croisade de pureté.* Nos Evêques
390. *La Vague communiste.* E. S. P.
391. *La pensée sociale du Canada français.*
Sœur Marie-Agnès de Rome Gaudreau
392. *Le pluralisme syndical.*
Gaston Tessier et Henri Pauwels
393. *Pour la Restauration nationale.*
Cardinaux et archevêques de France
394. *Le problème de la jeunesse.*
R. P. Archambault, S. J.
395. *Nationalisation et Organisation corporative.*
E. S. P.
396. *L'État portugais.* Olivier Salazar
et S. Em. le cardinal Cerejeira
397. *Le Logement populaire.*
R. P. Archambault, S. J.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.

